

**ASSOCIATION
NAUTIQUE**



ASSOCIATION NAUTIQUE SAINT GILLES
5rue du Puits de Paty
30800 Saint Gilles

Correspondant compétition :

M^{lle} Le Gal Annabelle
5 rue du Puits de Paty
30800 Saint Gilles

Portable 06 10 59 98 32
Email annabelle.legal@gmail.com

Saint Gilles le 29 Mai 2012

L'Association Nautique de Saint Gilles organise la Coupe de la Ville le **Dimanche 24 Juin 2012**.

Vous trouverez ci-joint le règlement de cette compétition ouvert aux clubs été et hiver.

Les engagements sont à faire sur Extranat du 4 Juin 2012 au 20 Juin 2012. Aucune modification ne sera prise après le 20 Juin.

En cas de problème, vous pouvez contacter :

Mlle LE GAL Annabelle
5 rue du Puits de Paty
30800 Saint-Gilles
Tel : 06 10 59 98 32
Email : annabelle.legal@gmail.com

Afin de faciliter l'organisation de cette compétition, nous vous serions reconnaissant de nous renvoyer le coupon réponse ci-après avant le 10 juin 2010, à l'adresse du club (ou par mail à l'adresse suivante : annabelle.legal@gmail.com).

COUPE DE LA VILLE

Saint Gilles le 24 Juin 2012

Nom du Club :

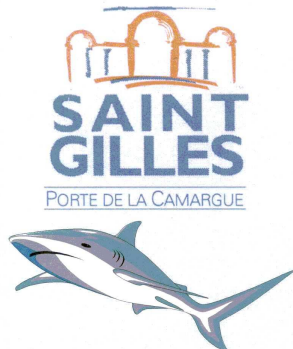
Participera à la compétition *

Ne participera pas à la compétition *

Nombre approximatif de nageurs :

* *Rayer la mention inutile*

**ASSOCIATION
NAUTIQUE**



ASSOCIATION NAUTIQUE SAINT GILLES
5 rue du Puits de Paty
30800 Saint Gilles

Correspondant compétition :

M^{lle} Le Gal Annabelle
5 rue du Puits de Paty
30800 Saint Gilles

Portable 06 10 59 98 32
Email annabelle.legal@gmail.com

REGLEMENT DE LA COMPETITION « COUPE DE LA BICHE »
DU 24 Juin 2012

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Nautique St Gilloise organise **le dimanche 24 Juin 2012** une compétition de natation: la **COUPE DE LA BICHE** dans le bassin de la piscine municipale, bassin de 25 mètres et 4 couloirs.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Cette compétition est ouverte aux nageurs et nageuses licenciés été à la FFN.

Seuls les nageurs (e) dont les licences été sont homologuées ou oblitérées pourront participer

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Sont concernés, sans condition de temps, les garçons et filles des catégories suivantes :

Catégories	ABRév.	Année de naissance	Epreuves ouvertes
Avenir	A	2003 et après	25 NL - 25 BR - 25 DOS - 50 NL - 4 x 25 NL
Poussin	P	2002 - 2001	50 NL - 50 BR - 50 DOS - 100 4N - 4 x 25 NL
Benjamin	B	2000 - 1999	50 NL - 100 NL - 100 BR - 100 DOS - 100 4N - 4 x 50 NL
Minime	M	1998 - 1997	50 NL - 100 NL - 100 BR - 100 DOS - 200 4N - 4 x 50 NL
Cadet	C	1996 - 1995	50 NL - 100 NL - 100 BR - 100 DOS - 200 4N - 4 x 50 NL
Junior/Sénior	J/S	1994 et avant	50 NL - 100 NL - 100 BR - 100 DOS - 200 4N - 4 x 50 NL

Les catégories JUNIOR et SENIOR seront confondues.

ARTICLE 4 : EPREUVES

La compétition se disputera sur les épreuves suivantes (filles puis garçons):

Matin	9 h	Echauffement
<u>Séries</u>	9 h 30	Début des épreuves
	100 BR	M/C/J/S
	25 BR	A
	50 BR	P
	200 4N	M/C/J/S
	100 4N	P/B
	25 NL	A
	100 NL	B/M/J/S

Après-Midi	14 h	Echauffement
<u>Finales</u>	14 h 30	Début des épreuves
	50 NL	A/P/B/M/C/J/S
	25 DOS	A
	50 DOS	P
	100 DOS	B/M/C/J/S
	4 x 25 NL	A/P
	4 x 50 NL	B/M – C/J/S

Les séries seront organisées en fonction des temps d'engagement et les classements individuels se feront par catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme des nages en fonction du nombre d'engagés par nage et par catégorie.

ARTICLE 5 : LIMITE DE PARTICIPATION

Chaque nageur ne pourra participer qu'à 3 épreuves individuelles et 1 relais. Le nombre de relais par club n'est pas limité.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Individuel

Une médaille récompensera les **3 premiers** de chaque épreuve **pour les catégories Avenirs, Poussins, Benjamins et Minimes**

Une médaille récompensera les trois meilleures performances à la table de cotation pour les catégories cadet et la catégorie Junior/Seniors.

Relais

Seul le **premier** relais par groupe de catégorie sera récompensé.

Club

Les points servant au classement des clubs seront attribués par épreuve et par catégorie suivant le barème ci-après :

Place	Points
1	12 pts
2	10 pts
3	8 pts
4	7 pts
5	6 pts
6	5 pts
7	4 pts
8	3 pts

Les points pour les relais seront doublés

La Coupe de la Ville sera attribuée au club totalisant le plus grand nombre de points.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

Le tarif d'engagement est de **2€** par nage individuelle et de **3€** par relais.

Les engagements sont à faire sur Extranat du **4 Juin 2012 au 20 Juin.**

Aucune modification ne sera prise après le 20 Juin.

En cas de problème, vous pouvez contacter :

Mlle LE GAL Annabelle
5 rue du Puits de Paty
30800 Saint-Gilles
Tel : 06 10 59 98 32
Email : annabelle.legal@gmail.com

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les clubs participants acceptent de respecter le présent règlement.